

"Renoncement aux soins pour raisons financières - Le taux de renoncement aux soins pour raisons financières est très sensible à la formulation des questions", Dossier Santé et Solidarités de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques n° 66

22/07/2015

"Le renoncement aux soins pour raisons financières est de plus en plus mobilisé pour apprécier l'accessibilité financière aux soins des systèmes de santé, en complément des mesures habituellement utilisées (reste à charge, taux de recours, dépenses moyennes...)". Or, "la déclaration d'un renoncement est l'expression d'un rapport à une norme qui peut varier selon les individus, leurs histoires de soins, leurs histoires de vie, leur environnement, leur métier, leur niveau socio-culturel". Cette étude vise à "mesurer l'effet propre de la formulation sur le renoncement aux soins à partir d'une technique d'échantillon partagé (également connue sous le nom de split sample), particulièrement indiquée pour ce genre d'exercice, qui consiste à comparer les réponses de plusieurs sous-échantillons de répondants soumis à différents jeux de formulation, ces sous-échantillons ayant été constitués aléatoirement. Le premier volet de l'étude analyse l'effet propre de la formulation sur le taux moyen de renoncement aux soins pour raisons financières. Ensuite, la possibilité d'un effet différencié selon les sous-populations est testée à l'aide d'une analyse toutes choses égales par ailleurs. Enfin le troisième et dernier volet de l'étude examine la sensibilité du classement des soins faisant le plus l'objet de renoncement à la formulation de la question".

Consulter ici le dossier Santé et Solidarités de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques n° 66 : "Renoncement aux soins pour raisons financières - Le taux de renoncement aux soins pour raisons financières est très sensible à la formulation des questions"